

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/05/2023

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice :11

Nombre de membres présents : 08

Nombre de votants : 08

Date de la convocation : 17/05/2023

Date d'affichage : 19/05/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 du mois de Mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - - GARIOUD Christian - JACQUET Patricia - LEGLISE Sébastien - REVOL Gilbert - ALMAÍDA Marie- Corinne MIGUET.

Excusés : GONSETH Mathilde - COTTAREL Guy-Noël.

Absent : PADEY Guillaume.

Stéphane BONASSI est élu secrétaire de séance.

| |
|--|
| DELIBERATION N° 2023-08 Objet : Création d'un emploi temporaire |
|--|

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 332-23 1 ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir la gestion de l'entretien et de la location de la salle des fêtes ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

La création à compter du 01/04/2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 2heures, pour assurer les fonctions de gestionnaire / entretien de la salle des fêtes

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 7 mois allant du 01/04/2023 au 20/11/2023 inclus.

Il devra justifier des connaissances et compétences requises pour mener à bien cette mission.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait à Loisieux
Le 19 Mai 2023

Le Maire, Christian GARIOUD